

**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 451-2012**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, Greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 6 novembre 2012 a adopté le règlement numéro 451-2012 portant le titre de :

**« RÈGLEMENT 451-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 375-2009 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE »**

Le règlement numéro 451-2012 est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire suite à la délivrance des certificats de conformité par la MRC de Portneuf le 3 décembre 2012.

Ledit règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 30 JANVIER 2013.

---

JOCELYNE LALIBERTÉ,  
GREFFIÈRE

*RÉSUMÉ DE L'AVIS*

<i>Promulgation :</i>	<i>Consiste en l'étape finale du règlement 451-2012, où le règlement prend force.</i>
<i>But du règlement :</i>	<i>Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement 375-2009 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la façon suivante :</i>  <i>Intégrer la zone Cv.2 comme zone assujettie au règlement 375-2009 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.</i>
<i>Date de prise d'effet :</i>	<i>Le jour de sa publication, soit le mercredi 30 janvier 2013.</i>